



Rentrée pour le nouveau Parlement régional

Le 20 octobre dernier, date de la dernière rentrée parlementaire du siècle, la nouvelle Présidente Magda De Galan, s'adressa à l'Assemblée en se réjouissant que son prédécesseur, Armand De Decker, ait doté le Parlement d'un outil moderne et performant offrant "à tous les Bruxellois le sentiment d'un lieu de démocratie proche de leurs préoccupations, recouvert, par ailleurs, d'un habit prestigieux".

A ce sujet, la Présidente affirma, d'une part, sa résolution de veiller à ce qu'aucune inflation des dépenses ne vienne peser sur les moyens politiques du Gouvernement, de l'autre, elle exprima sa volonté d'ouvrir le Parlement, aussitôt qu'il sera opérationnel, au plus grand nombre d'habitants, en organisant manifestations, colloques, etc., favorisant les rencontres entre citoyens de toutes origines.

Plus près du citoyen bruxellois

"Il importe, souligna Magda De Galan, que notre Parlement crée des liens nou-

veaux, des méthodes originales, des processus d'information novateurs qui contribueront à renforcer le dialogue permanent entre les mandants et leurs mandataires, entre les besoins particuliers et l'intérêt général, entre chaque habitant et sa cité."

Ouverture plus large aux auditions de la société civile, séances de commission proches des lieux de vie des personnes concernées... Deux pistes parmi d'autres pour réaliser cet objectif pour la Présidente qui précisa : "si la rue du Lombard est un écrin, elle ne doit pas être une tour d'ivoire."

Et, pour que la démocratie parlementaire vive il importe qu'elle sollicite une adhésion populaire d'envergure réellement vécue.

Le Parlement régional et les décisions supranationales

Le Parlement bruxellois jouant un rôle important dans le domaine tant bilatéral que multilatéral des relations extérieures à la Belgique, il est indispensable, revendique Magda De Galan, que celui-ci soit

tenu très précisément informé de l'évolution des dossiers afin que, toutes institutions internationales confondues, la population bruxelloise puisse en bénéficier. En particulier, elle souhaite que les aides européennes génèrent progrès social et économique et emplois supplémentaires pour la Région.

Bruxelles ne profite pas assez de son potentiel

Paradoxe bruxellois : la Région dispose d'une masse d'emplois dont une part importante ne revient pas à ses habitants : 55.000 chômeurs complets pour un volume de 650.000 emplois dans le même espace...

"Si nous ne pouvons pas opérer un glissement massif de l'emploi en faveur des Bruxellois, une inversion, progressive et concertée, est possible."

Pour conclure, Magda De Galan s'adressa au Gouvernement régional : "Je sais que nous pouvons compter sur votre collaboration, ne doutez pas que vous pouvez compter sur celle du Parlement."

Le profil des députés

Nous avons déjà souligné la jeunesse du nouveau Parlement bruxellois et une tendance accentuée à sa féminisation (32% d'élus).

Si on regarde les chiffres de plus près on remarque que la moyenne d'âge de nos parlementaires régionaux est de 45 ans, deux d'entre eux ayant moins de 30 ans, trois seulement comptant plus de soixante ans.

Autres statistiques...

Un peu plus de la moitié des députés (56%) sont également des élus locaux - bourgmestre, échevin, conseiller communal, président de CPAS.

Les diplômés en droit (24) sont plus nombreux que les diplômés en sciences humaines (21) et que les licenciés en sciences économiques (10).

Par ailleurs, le Parlement régional compte 5 ingénieurs, 8 membres provenant de l'enseignement, 6 des milieux d'affaires, 5 de la fonction publique, 1 médecin, 1 pharmacien, 1 notaire et 1 architecte.

Le citoyen et le Parlement

Assister à une séance plénière du Parlement bruxellois pour apprendre à mieux comprendre les rouages d'une institution qui, à longueur de législature, prend en compte les problèmes quotidiens et autres du citoyen, est fort facile.

Il suffit de prendre contact avec la cellule de relations publiques du Parlement (02/549 62 00) ou de consulter son site internet (www.parlbru.irisnet.be : @calendrier) pour obtenir dates et ordres du jour. Au moment choisi, le visiteur se rendra rue du Lombard, 69, -métro et bus y conduisant aisément.

ne reste plus qu'à prendre place dans la tribune du public qui surplombe l'hémicycle.

Chacun y trouvera à sa disposition un plan de la salle donnant toutes les indications utiles, une documentation succincte et, bien entendu, l'ordre du jour de la séance.

Un très intéressant moment en perspective !

NB : pour les visites de groupes - scolaires ou adultes, il suffit de s'adresser à la cellule des relations publiques pour convenir d'un rendez-vous (02/549 62 04).

Calendrier des séances plénières

Voici le calendrier prévisionnel pour la session en cours

- | | |
|------|--------------------------------|
| 1999 | Judi 9 et vendredi 10 décembre |
| 2000 | Vendredi 14 janvier |
| | Vendredi 28 janvier |
| | Vendredi 11 février |
| | Vendredi 25 février |
| | Vendredi 17 mars |
| | Vendredi 31 mars |
| | Vendredi 28 avril |
| | Vendredi 12 mai |
| | Vendredi 26 mai |
| | Vendredi 16 juin |
| | Vendredi 30 juin |
| | Vendredi 14 juillet |



Un buissier vous accueille à l'entrée du Parlement.

Après une indispensable remise de carte d'identité pour des raisons de sécurité allant de soi, l'accès au 4^{ème} étage, d'où on ne manquera pas d'admirer la superbe vue sur la ville, est ouvert et il



Vue de l'hémicycle à partir des bancs des visiteurs.



Les commissions parlementaires

L'importance des commissions dans la gestion des travaux parlementaires n'échappe à personne, nous le rappelons encore dans ce numéro des "Echos".



Les tâches des commissions.

Au nombre de neuf, les commissions bruxelloises cernent tous les problèmes susceptibles d'être étudiés par le Parlement régional.

L'ordre du jour de chacune de ces commissions, dont les membres ont été désignés par leurs pairs en séance plénière,

est établi par son président qui organise et dirige les discussions.

C'est donc au sein de ces diverses instances, que sont examinés les textes de loi, de décret, d'ordonnance, dans leurs plus petits détails, que les parlementaires entendent ministres et experts confronter leurs avis, afin de pouvoir discuter et affiner le texte initial, à la lueur des opinions recueillies.

Les commissions, composées de membres de la majorité et de l'opposition, sont, on le voit, essentielles dans la construction parlementaire.

Pour une information plus précise, nos lecteurs liront ici l'attribution des compétences des sept commissions du Parlement régional, auxquelles il faut ajouter les deux commissions qui relèvent de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.



La Commission des Finances au travail: discussion sur le projet de budget 2000.

Les commissions du Parlement

Commission des finances, du budget, de la fonction publique, des relations extérieures et des affaires générales.

Présidente :
Magda De Galan (F/PS)

Commission de l'infrastructure, chargée des travaux publics et des communications.

Président :
Willem Draps (F/PRL-FDF)

Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de la politique foncière.

Président :
Bernard Clerfayt (F/PRL-FDF)

Commission du logement et de la rénovation urbaine.

Président :
Philippe Debry (F/Ecolo)

Commission de l'environnement, de la conservation de la nature et de la politique de l'eau.

Président :
François Roelants du Vivier (F/PRL-FDF)

Commission des affaires intérieures, chargée des pouvoirs locaux et des compétences d'agglomération.

Président :
Jan Béghin (N/CVP)

Commission des affaires économiques, chargée de la politique économique, de l'énergie, de la politique de l'emploi et de la recherche scientifique.

Présidente :
Evelyne Huytebroeck (F/Ecolo)

Les commissions de l'Assemblée réunie

Commission de la santé

Présidente :
Françoise Bertieaux (F/PRL-FDF)

Commission des affaires sociales

Président :
Guy Vanbengel (N/VLD-VU-O)

Toutes ces commissions sont composées d'un président, de trois vice-présidents, de treize membres franco-

phones et de deux membres néerlandophones, chaque groupe politique désignant également des suppléants.

Le PRAS concerne tous les Bruxellois

On en parle beaucoup et avec raison ! De nombreuses associations urbaines et des comités de quartiers, des édiles et autres responsables politiques avaient déjà fait connaître leur avis sur le premier projet de "Plan régional d'affectation du sol". Avant que le nouveau ne soit adopté, il est indispensable que le plus grand nombre de citoyens sache que ce projet les concerne, d'une manière ou d'une autre et s'informe sur son cheminement avant la décision définitive du gouvernement bruxellois, prévue dans le courant de l'an 2000.

L'enquête

En fait, il s'agit d'une série d'enquêtes en cascade, entamée le 15 octobre dernier par une enquête publique de 60 jours, suivie d'une consultation des 19 conseils communaux qui pourront, pendant 60 nouveaux jours, étudier les avis reçus, donner les leurs, faire part de leurs réclamations, etc.

Après ce délai, une troisième enquête - toujours de 60 jours - recueillera le point de vue de diverses instances consultatives avant que n'intervienne une décision gouvernementale très attendue.

Le projet de PRAS étant à l'enquête, le Parlement bruxellois n'est pas resté inactif en la matière : examen en commission et une batterie d'interpellations en séance plénière. A l'issue de la procédure, les députés réinterrogeront à coup sûr le gouvernement pour obtenir d'avantage d'informations.

Le PRAS, demain

Le plan, rappelons-le, a pour but de déterminer ce qui est autorisé pour chaque parcelle du sol bruxellois, en matière d'habitations, de bureaux, d'espaces verts, d'infrastructures publiques, etc.

Le PRAS qui, une fois adopté, aura valeur réglementaire, est en effet étroitement lié à la vie quotidienne des Bruxellois : il règlera la protection des intérieurs d'îlots, la circulation locale, l'affectation autorisée des terrains vagues, l'implantation d'ateliers et d'usines, etc. Il est dès lors de l'intérêt de tous de s'en préoccuper.

La situation urbanistique pendant la période transitoire

Durant la procédure, les dispositions du plan de secteurs de 1979, modifiées à plusieurs reprises, redeviennent d'application. Le contenu de l'actuel projet du PRAS sert de référence pour déterminer la notion de bon aménagement des lieux.

Pour plus d'informations, il suffit de s'adresser au Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Administration de l'aménagement du territoire et du logement, CCN, rue du Progrès, 80, bte 1, 1030 BXL, ou de téléphoner, gratuitement, au 0800-98 330.

Les plans, affectations et relevés des situations existants sont repris sur Internet : www.pras.irisnet.be.

Interpeller ou questionner ?

Le langage parlementaire est subtil, pesé, aussi convient-il de bien savoir ce qu'un terme veut dire.

Ainsi il existe une différence significative entre une interpellation et une question parlementaire.

L'interpellation

Tout député a évidemment le droit d'interpeller un membre du gouvernement régional, autrement dit de lui demander des explications sur ses décisions ou absence de décisions. L'interpellation est par conséquent une manière de soumettre au débat un aspect de la politique du Gouvernement ou d'un de ses membres.

Pour que l'interpellation soit inscrite à l'ordre du jour d'une séance plénière ou d'une séance publique de commission, il faut que le motif en ait été préalablement déposé au Bureau élargi de l'Assemblée qui, soit, en fixera la date, soit, l'écartera si par exemple elle ne concerne pas les compétences régionales. Elle ne peut être introduite que par un seul membre

Tout membre peut intervenir dans le débat. Après la réponse du Ministre ou du Secrétaire d'état, une motion peut être déposée; celle-ci sera alors votée au cours de la séance suivante.

Les interpellations portant sur des problèmes techniques sont en général renvoyées vers les commissions plutôt que vers les séances plénières, pour ne pas surcharger celles-ci.

La question

Il existe plusieurs sortes de question : orale, écrite, d'actualité, chacune ayant ses usages codifiés.

Le sujet d'une *question orale*, doit être déposé selon le même processus que l'interpellation ; elle est de même posée en commission ou en séance plénière.

Le temps accordé pour l'exposer ne peut dépasser cinq minutes, ainsi que la réponse, et elle n'entraîne pas de discussion. Elle n'a donc, on le voit, pas la même importance qu'une interpellation.

La *question d'actualité* est posée le jour-même. Elle est exposée sans papier, il lui est répondu de même. Elle doit absolument présenter un caractère d'actualité immédiate et ne pas se rapporter à un sujet figurant déjà à l'ordre du jour.

La *question écrite* est adressée au Président et transmise au ministre compétent qui y répond par écrit. La réponse est publiée dans le "bulletin des questions et réponses".



Visite de la commission de l'intérieur du Parlement de la Région de Basse-Saxe

Dans le courant du mois d'octobre, le Parlement a reçu la visite de la commission de l'intérieur du Landtag de Basse-Saxe qui souhaitait être informée de la politique menée en Région Bruxelloise en matière d'intégration des populations d'origine étrangère.

Lors des deux précédentes législatures (1989-1995 et 1995 - 1999), le Parlement bruxellois a mis sur pied une commission mixte de concertation entre le Parlement et les populations d'origine étrangère, important lieu de dialogue entre les différentes communautés installées dans la région, puisqu'elle réunissait régulièrement des députés régionaux et des représentants des communautés étrangères issus pour la plupart des milieux associatifs.

Cette commission, la plus indiquée pour éclairer les députés de Basse-Saxe a, en présence de quelques membres de Bureau, reçu la délégation pour un échange de vue sur les thèmes de l'insertion et de la cohabitation des communautés locales, de l'accueil des élèves en situation de précarité et de la formation professionnelle.

Tous les participants se sont réjouis d'une telle occasion de comprendre les situations respectives, de saisir les différences d'approche de problèmes similaires d'une région à l'autre et d'en tirer les enseignements. Ce fut aussi un bon moyen de renforcer les liens entre assemblées régionales européennes.



Monsieur Mahfoudh Romdani, président de la Commission mixte rencontre Madame Rosemarie Tinius, présidente de la Commission de l'intérieur du Landtag de Basse-Saxe.

Incinérateur: une nécessaire coopération inter-régionale

La gestion des déchets, problème aigu s'il en est, problème de tous, ne trouvera de solution qu'à partir d'une coopération entre les régions concernées. L'incinérateur de Drogenbos, qui concerne de près les Bruxellois, en est un exemple probant.

Pour relancer son opposition résolue à l'implantation d'un incinérateur dans une zone d'habitation dense le Parlement bruxellois a adopté, à l'unanimité en sa séance du 12 novembre, une nouvelle proposition de résolution demandant au Gouvernement bruxellois de poursuivre fermement l'action engagée contre le projet d'incinérateur à Drogenbos et à Leeuw-Saint-Pierre, le but étant d'aboutir à une collaboration entre les gouvernements bruxellois et flamand permettant d'éviter son installation.

Rétroactes

Sous la législature précédente (le 18 avril 1997), l'ensemble des partis démocratiques de Bruxelles-Capitale avait déjà adopté une proposition de résolution demandant au gouvernement régional la mise en œuvre de tous les moyens envisageables en vue de faire obstacle à l'installation d'un incinérateur de déchets à Drogenbos.

A présent

Nonobstant cette résolution, malgré la mobilisation permanente des comités de quartiers dans les deux régions concer-

nées, en dépit des actions entreprises par le ministre de l'environnement et par le Parlement bruxellois, la société mixte Vlabraver (Vlaams-Brabantse Afvalverwerking en Energierecuperatie) fait fi des nombreux recours devant le Conseil d'Etat, de la saisine du Comité de concertation Etat fédéral/régions par le Ministre Gosuin ainsi que de la mise en demeure de la Belgique par les autorités européennes et persiste dans son projet après la suspension du premier permis de bâtir.

La résolution adoptée le 12 novembre rappelle l'opposition de la Région au projet d'incinérateur et plaide pour une coopération accrue de région à région afin de diminuer les nuisances découlant du traitement des déchets.

Les populations concernées et leurs assemblées devront coopérer à tous les échelons avec les exécutifs régionaux, fédéral et européen pour s'entendre sur une prévention efficace à la source par l'adoption de normes de produits.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante :

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale – Relations publiques 1005 Bruxelles

NOM, prénom :

.....

sollicite un abonnement aux « Echos du Parlement bruxellois »

rue :

.....

..... n°

code postal :

localité :

Date :

Signature :

Résolution sur le Millennium Round

Dès sa rentrée, le Parlement bruxellois, à l'instar d'autres assemblées fédérées, s'est penché sur la problématique de Millennium Round, c.à.d. des prochaines négociations mondiales qui doivent,

dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.), fixer pour une nouvelle période les règles du commerce international.

La position belge dans ces négociations devra bien sûr s'intégrer dans la position européenne, discutée notamment au Comité des Régions. Mais elle résultera aussi d'une concertation entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées. Il était donc important que le Parlement bruxellois fasse entendre la voix de notre Région.

Une résolution a ainsi été votée demandant au gouvernement bruxellois de défendre une série de priorités.

Il n'est pas possible de les évoquer toutes dans le cadre de cet article mais on peut pointer, parmi d'autres, quelques thèmes dont certains se rattachent à des problèmes d'actualité :

Les négociations du Millennium Round doivent garder un caractère global et ne pas se limiter à quelques secteurs particuliers. Ces négociations doivent intégrer les droits sociaux fondamentaux ainsi que les normes internationales du travail et les normes environnementales reconnues.

En cas de négociation d'un nouvel Accord Multilatéral sur les Investissements, les pays doivent pouvoir conti-

nuer à réglementer les activités des investisseurs sur leur territoire.

Le secteur agroalimentaire pour sa part, doit privilégier une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement, tandis que l'Europe doit pouvoir rester maître de ses décisions en matière de sécurité alimentaire, d'alimentation animale et d'organismes génétiquement modifiés.

Le Parlement demande aussi d'exclure de ces négociations commerciales les mesures de soutien de la politique culturelle relatives notamment à l'audiovisuel, au cinéma et au livre. Dans le même ordre d'idées, le commerce électronique ne doit pas échapper à tout contrôle de la part des autorités.

La résolution note par ailleurs que la libéralisation accrue de l'économie mondiale doit prévoir des systèmes préférentiels qui favoriseront un développement durable des pays en voie de développement.

Elle insiste également sur la nécessité de transparence, de règles démocratiques et d'accessibilité dans le fonctionnement et les procédures de l'OMC.

En conclusion, le Parlement bruxellois demande d'être régulièrement informé de ces négociations et de leurs répercussions sur notre Région.

Signification des termes "résolution" et "motion"

Les termes "résolution" et "motion" sont très souvent assimilés, même dans les dictionnaires juridiques.

Au Parlement bruxellois, la résolution vise un texte adopté par l'Assemblée, selon la même procédure que les ordonnances et qui, soit fait état d'une opinion sur un point déterminé, soit exprime un vœu, un souhait.

La motion a une double signification. Il s'agit, d'une part, d'une proposition sur un point de procédure (proposer par exemple l'ajournement des débats, proposer l'urgence...). Il s'agit, d'autre part, d'un texte déposé à la suite d'une déclaration gouvernementale ou d'une interpellation exprimant la confiance, la méfiance au Gouvernement ou demandant simplement de passer à la suite de l'ordre du jour.



La Présidente Magda De Galan félicite l'ex Ministre-Président Charles Picqué, décoré après dix ans au service de la Région, tout comme 38 autres députés issus de la première et de la deuxième législature.